

Compte Rendu de Séance

Du 09/07/2021

L'an 2021, Le 09 juillet à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 05 juillet 2021. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 05 juillet 2021.

Présents : M. ALAIN JAUBERT, Mme MARTINE GOUDIN, M. JACQUES POURNIN, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, Mme SANDRINE COSSART, M. MICKAËL ALLÉGAERT, M. NICOLAS LECOMTE, Mme LILIANE COQUIL, M. SEBASTIEN DESVIGNES, Mme SOPHIE LAVRAT.

Pouvoir : M. HERVE POLICARD donne pouvoir à M. NICOLAS LECOMTE, Mme MARIELLE DREYFUS donne pouvoir à Mme MARTINE GOUDIN, Mme CHARLOTTE GAUTIER donne pouvoir à Mme MARTINE GOUDIN, M. LUCIEN RELIEU donne pouvoir à M. SEBASTIEN DESVIGNES.

Secrétaire de séance : M. MICKAËL ALLÉGAERT

Compte rendu de la séance du 09/06/2021 :

Le compte-rendu de la séance du 09/06/2021 n'a pas été transmis aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent en approuver le contenu. Il sera transmis en même temps que le compte-rendu de la séance de ce jour pour approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Délibération 2021-29 – Annule et remplace la délibération 2021-28 du 09 juin - Création de la commission d'appel d'offres :

Afin d'étudier selon les critères prédéfinis, les futurs dossiers que la commune recevra en réponse aux appels d'offres prévus selon des différents projets que le conseil municipal souhaite réaliser durant son mandat, Le Maire Monsieur Alain JAUBERT met en place une commission d'appel d'offres.

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la démission des membres de la commission d'appel d'offres constituée le 09 juin 2021, reçue en mairie, et dissoute,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres selon les dispositions de l'article 1411-5.

Monsieur le Maire, Alain JAUBERT fait un appel à candidature par liste :

- Liste composée de :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. LUCIEN RELIEU	Mme CÉCILE GILBERT
M. JACQUES POURNIN	Mme SANDRINE COSSART
M. HERVE POLICARD	Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON

Il n'y a pas d'autre liste de candidats.

Monsieur le Maire relève qu'aucun des deux conseillers municipaux de la liste de l'opposition présents à cette séance ne souhaite se porter volontaire pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée Pour cette liste de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Sont ainsi déclarés élus à l'unanimité :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. LUCIEN RELIEU	Mme CÉCILE GILBERT
M. JACQUES POURNIN	Mme SANDRINE COSSART
M. HERVE POLICARD	Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON

Pour faire partie avec Monsieur le Maire son Président, de la commission d'appel d'offres.

Délibération 2021-30 - Choix du Géomètre pour le relevé topographique du projet des rue Lilas/Perdreaux

Le rôle de la Commission d'appel d'offres est d'étudier le cahier des charges pour statuer et décider quel prestataire choisir.

Quatre propositions sont parvenues à la commission d'appel d'offres avant le 15 juin 2021.

Aucun critère n'avait été défini. Par défaut, le critère retenu pour le choix du topographe est le montant de la prestation.

Le CIT a validé les critères techniques pour le relevé topographique.

Le conseil municipal retient le devis du Cabinet Denis BODENEZ, d'un montant HT de 2 500,00 € pour effectuer le relevé topographique de ce projet. Un courrier sera adressé prochainement aux candidats pour leur notifier la décision du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

Développement / Attractivité : Autorisation pour l'implantation d'une antenne 4G / 5G :

Monsieur le Maire, Alain JAUBERT fait un rappel des évènements précédents et notamment la demande des groupes Bouygues et SFR pour l'implantation d'une Antenne de téléphonie.

Les lieux étudiés sont :

- à l'extrémité du Stade : refusé car le site se situe sur l'emprise du rayon de la BA702,
- derrière le cimetière : refusé car trop excentré et le coût de génie civil élevé.

Monsieur Nicolas LECOMTE demande quel est l'intérêt d'implanter une antenne de téléphonie mobile et cherche à connaître l'origine de cette demande et si la carence en réseaux de téléphonie est justifié. Il propose, à défaut de se mettre d'accord entre conseillers municipaux, de faire une enquête publique.

Monsieur le Maire informe que les communes de Savigny-en-Septaine, Crosses et Jussy Champagne sont en contact pour en faire poser une en commun. Il informe également que les antennes sur les châteaux d'eau sont amenées à être démontées. Selon les territoires, le délai pour le retrait des antennes peut être de 3 mois.

Monsieur Nicolas LECOMTE met en avant le fait de dénaturer le paysage et notamment le bourg et du village qui serait « défiguré » par une antenne de téléphonie.

Sur le principe le conseil municipal :

- Est pour l'implantation d'une antenne de téléphonie,
- Refuse de la voir dénaturer le cœur du village.

A la question :

L'implantation de l'antenne de téléphonie pourrait-elle être vers le cimetière ?

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'insister auprès des groupes de téléphonie pour que l'implantation se fasse vers le cimetière.

Délibération 2021-31 – Mise à disposition d'une parcelle pour un nouveau point d'apport volontaire, au SICTREM :

Après étude de la fiche de Point d'Apport Volontaire du SICTREM, la commune a actuellement 3 PAV. La commune ne dispose pas de point d'apport volontaire suffisant par rapport au nombre d'habitants. Actuellement, il y a :

- 1 PAV à Bel Air,
- 1 PAV au Mille Clubs,
- 1 PAV aux Alouettes.

Selon les chiffres de 2020, les conteneurs sont rapidement pleins et génèrent des incivilités et dépôts sauvages.

Il est donc proposé d'installer un PAV supplémentaire afin de couvrir un rayon d'habitations plus large.

Deux lieux sont proposés :

- vers le cimetière,
- Route de Villabon.

Après discussion, le conseil municipal constate que route de Villabon le PAV couvrirait une grande partie du bourg ; contre celui qui pourrait être installé vers le cimetière qui générerait des coûts supplémentaires car l'accès est restreint. Il faudrait couper les arbres et refaire la voirie pour y accéder.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition de la parcelle ZB0010 d'une surface de 40m² au SICTREM pour la pose de bennes pour l'installation d'un nouveau Point d'Apport Volontaire de tri sélectif.

Bâtiments :

Monsieur Jacques POURNIN informe :

* Dossier Mairie :

Une Déclaration Préalable de Travaux a été déposée au service instructeur des Terres du Haut Berry pour le remplacement des huisseries. Les entreprises seront recontactées pour refaire les devis.

* Dossier Boulangerie :

Suite à un problème au niveau de l'assainissement dû à une canalisation cassée, et après l'avoir fait réparer par le spécialiste qui l'avait installé, il s'avère que la station d'épuration est hors service. Un contrôle sera fait la semaine prochaine.

La réparation de la canalisation a été faite dans le cadre de la garantie décennale.

Suite au constat du défaut d'entretien qui aurait mis en évidence ce problème de canalisation, une réparation est à envisager d'une valeur d'environ 240 €.

Un contrat d'entretien sera étudié pour l'entretien annuel de la station d'épuration.

La vidange reste à la charge du locataire.

* Logement communaux :

Un contrôle de la station d'épuration sera effectué prochainement.

République Française
Département du CHER
Commune de FARGES-EN-SEPTAINE

* Mille Clubs :

La climatisation était défectueuse suite à une carence en gaz. La recharge en gaz sera faite lundi 12 juillet 2021.

Un contrat d'entretien sera étudié pour l'entretien annuel.

Voirie :

Madame Cécile GILBERT informe :

* Signalétiques : Les panneaux de signalisations et les poteaux ont été réceptionnés ; ils sont en attente d'installation.

Animation :

Madame Frédérique LHERON informe :

* Repas Républicain du 13 juillet : Les inscriptions pour le repas républicain organisé par l'association Festi'Farges sont closes. Les conseillers municipaux volontaires se réuniront dimanche 11 juillet 2021 afin de préparer l'apéritif offert par la Mairie.

Le feu d'artifice sera tiré à 23 heures mardi 13 juillet 2021 par la Société « Soir de Fêtes » et offert par la Mairie. La mise en place des barnums se fera lundi 12 juillet par les élus et les agents communaux. Le plancher de danse pour la soirée du 13 juillet 2021 sera installé mardi 13 juillet 2021.

Mardi 13 juillet 2021 à 18h30 les conseillers municipaux seront de service pour l'apéritif offert par la mairie.

Informations diverses :

* Monsieur le Maire, Alain JAUBERT fait part des remerciements des trois fils de Madame NICOLINI. Le conseil municipal avait fait livrer une gerbe de fleurs à ses obsèques.

- Le conseil municipal est convié à la remise de médaille du Monsieur Noël CHABOT, mercredi 14 juillet 2021 au monument aux morts à Avord à 10h30.

- La Carrière de la Famille NICOLINI :

Le cadenas a été changé et seules 2 clés sont disponibles. L'une est en possession de la famille NICOLINI et l'autre reste à la Mairie.

Un cahier est mis en place afin de noter qui prend la clé, pourquoi, ainsi que les dates de l'emprunt et retour de la clé.

Tour de table :

Madame Sandrine COSSART:

* Pot de départ à la Retraite de Madame THEVENIN :

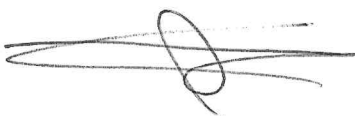
Le 01 juillet 2021 s'est déroulé le pot de départ de la directrice de l'école de Farges-en-Septaine à la retraite au Mille Clubs. Madame THEVENIN a adressé ses remerciements aux membres du conseil municipal pour l'organisation de cette manifestation.

* Cinéma de plein air :

Le flyer de la Septaine concernant le cinéma de plein qui aura lieu au Mille Clubs le 31 juillet 2021 sera distribué en fin de semaine prochaine.

Fin de séance 22h00

Le Secrétaire,
M. MICKAËL ALLÉGAERT



Fait, le 02/09/2021

Le Maire,
ALAIN JAUBERT

